Image not found or type unknown

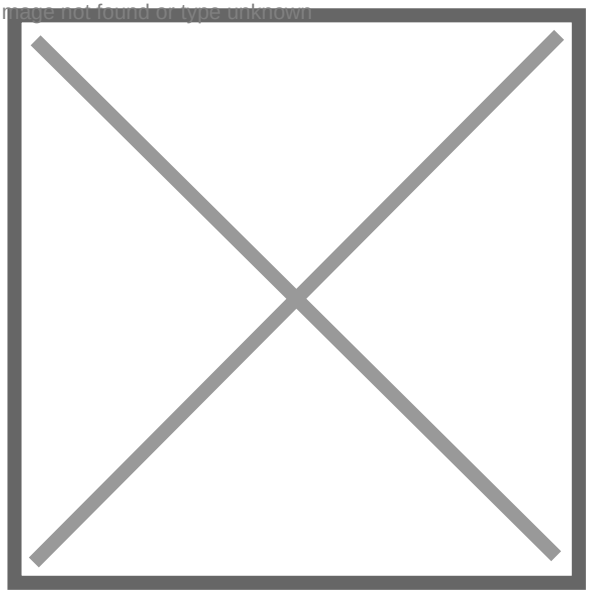

Résiliation chambre louée d'un mois

Par **boubouang**, le **05/02/2013** à **18:42**

bonjour,

J'ai loué une chambre pour 1 mois seulement avec charges comprises. Sauf que le système de vie ne me convient plus et ils me demandent en plus de payer quand je fais tourner la machine à linge et maintenant mettre 5 euros toutes les semaines pour les produits ménagers alors que j'en ai déjà. Ont -ils le droit sachant qu'ils avaient dit toutes charges incluses? on a fait un contrat sans préavis. ça fait à peine 2 semaines que j'y suis, je peux partir au bout de 2 semaines et qu'il me rembourse la moitié du loyer?

merci de me répondre

Par **Lag0**, le **05/02/2013** à **19:23**

Bonjour,
C'est un bail saisonnier, donc c'est le contrat qui fixe les règles.
Il est fort probable qu'il précise qu'en cas de départ anticipé, le loyer pour tout le mois reste du.

Par **boubouang**, le **05/02/2013** à **19:26**

voila ce que j'ai trouvé:

"""Doit-on rembourser la moitié du mois de loyer à un locataire qui part le 15 du mois ?

question de : ysu

Un propriétaire est dans l'obligation de n'encaisser que le loyer concernant la période du 1er au 15 du mois ou de rembourser la différence afin que le loyer corresponde exactement au temps d'occupation de la location sur le dernier mois.

Mais le propriétaire est dans l'obligation de rembourser la moitié du loyer à un locataire qui quitte le logement le 15 à la seule et unique condition que le locataire ait préalablement fait part de son préavis de départ au bailleur et que la date de fin du bail officielle soit le 15 du mois de la fin du préavis. """""

Par **Lag0**, le **06/02/2013** à **10:47**

Bonjour boubouang,

Vous confondez un bail classique de meublé d'une durée d'un an avec tacite reconduction. Dans ce cas seulement, le locataire peut donner congé quand il le souhaite avec préavis d'un mois. Il ne paie alors le loyer que jusqu'au terme précis du préavis.

Mais d'après ce que vous dites au début de ce sujet, vous avez un bail saisonnier, ce qui est très différent. "J'ai loué une chambre pour 1 mois seulement avec charges comprises."

Par **boubouang**, le **06/02/2013** à **19:53**

donc je peux partir comme je le souhaite. Mais me rembourse t-elle les jours où je n'occuperais pas les lieux?

Par **Lag0**, le **07/02/2013** à **08:04**

Voir ma première réponse :

[citation]C'est un bail saisonnier, donc c'est le contrat qui fixe les règles.
Il est fort probable qu'il précise qu'en cas de départ anticipé, le loyer pour tout le mois reste du.[/citation]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés